

Les actions développées par l'association *Les entreprises pour la Cité*, porteuse du programme Innov'Avenir, dans l'éducation, l'aide à l'orientation et l'accès à l'emploi visent à créer les conditions de l'insertion professionnelle des jeunes notamment par l'apprentissage.

Avec la Taxe d'Apprentissage 2019 :

5 502 jeunes bénéficiaires de nos actions développées dans toute la France dans un souci d'ancrage territorial.

219 actions menées partout en France

140 entreprises mobilisées et investies

1360 professionnels impliqués sur tout le territoire national

Nous soutenir via la Taxe, c'est nous permettre :

- d'agir en faveur de l'égalité des chances avec + 70% des actions dans les REP/REP+ ou les quartiers,
- de favoriser la découverte métiers et la mixité grâce à la mobilisation de collaborateurs,
- d'élargir l'horizon professionnel des jeunes en développant des actions en faveur de l'orientation,
- de sensibiliser et former les jeunes au numérique, notamment les plus vulnérables (24.7 % taux de chômage dans les quartiers prioritaires en 2017/ Source CGET).

Pour les jeunes, bénéficiaire de nos actions, c'est :

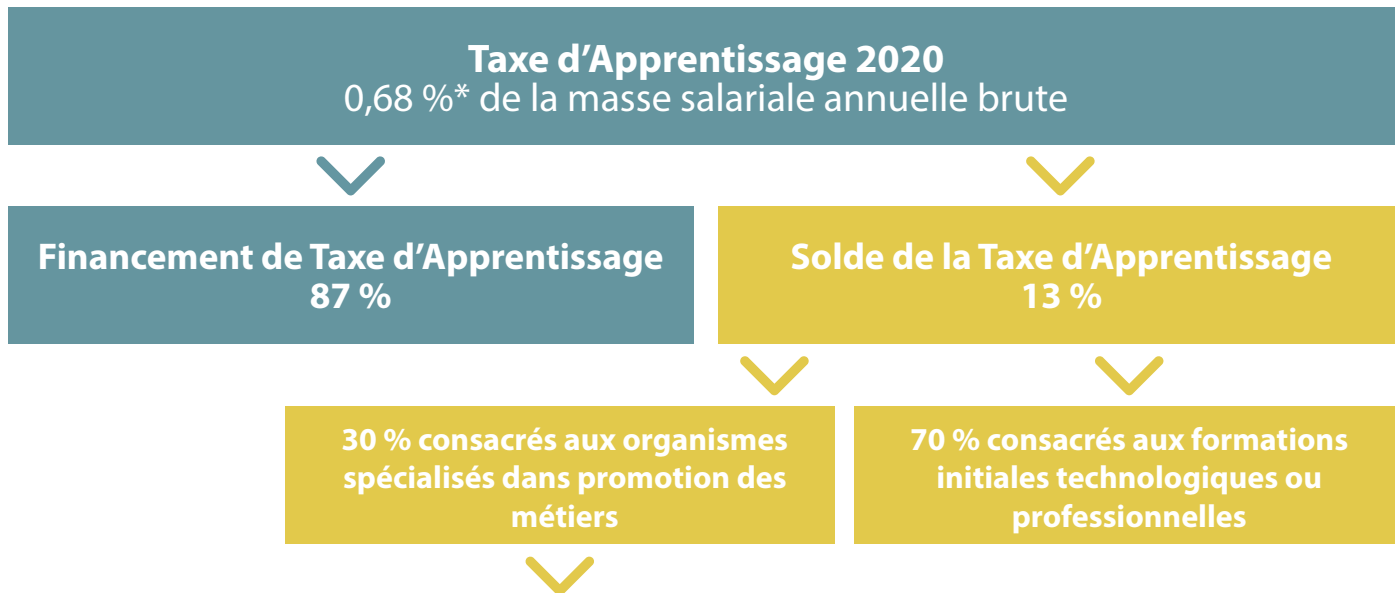
- une meilleure connaissance de la diversité des métiers, notamment ceux relevant de secteurs en tension (technologie, industrie, ...) ou d'avenir (numérique, développement durable, etc.),
- l'accès à des témoignages concrets et positifs de salariés les encourageant à poursuivre des études et à lever les stéréotypes sur les formations techniques et technologiques,
- de meilleurs outils et une meilleure préparation à l'accès au marché du travail,
- la participation à des actions directes et indirectes de recrutement pour permettre l'accès à l'emploi.

... et demain, l'objectif sera de 10 000 jeunes sensibilisés par nos actions éducation .



Avec la réforme de la Taxe d'Apprentissage, vous avez cette année l'opportunité de nous verser directement sans passer par votre OPCO, le Solde de la Taxe d'Apprentissage !

Pour soutenir nos actions :



Les
entreprises
pour la Cité

L'association **Les entreprises pour la Cité** est habilitée à percevoir la Taxe d'apprentissage* pour ses actions en faveur de l'égalité des chances dans l'éducation et la formation, au titre des organismes agissant pour la formation technologique et professionnelle, et des métiers.

En 2020, vous pourrez, en tant qu'entreprise, verser la part des 13% de votre Taxe d'Apprentissage directement à LepC sans passer par votre OPCO jusqu'au 31 mai 2020. En effet, il n'y a plus d'intermédiaire à ce jour entre les entreprises et les structures habilitées figurant sur l'Arrêté du 30.12.2019/J.O du 05.01.2020.

Les modalités de versement :



Grâce à notre simulateur en ligne, calculez le montant que vous pouvez verser à l'association *Les entreprises pour la Cité* : <http://simulateur.reseau-lepc.fr>.

Vous avez déjà la possibilité de nous verser la Taxe par virement (RIB disponible ici) ou par chèque à l'ordre de : Les entreprises pour la Cité -15 rue de Milan, 75009 Paris. (SIRET 38215440900074).

A noter : vous avez jusqu'au 31 mai 2020 pour nous adresser votre versement .

Pour recevoir votre reçu libératoire afin d'attester votre versement, merci de vous rendre à la dernière étape de notre simulateur.

Votre contribution est essentielle pour nous permettre d'amplifier nos actions et nos innovations pédagogiques pour l'avenir professionnel des jeunes.

Les
entreprises
pour la Cité

Vous avez des questions ?

Votre contact : Sylvie GRASSO - Directrice des Relations et des Programmes Institutionnels - sylvie.grasso@reseau-lepc.fr - 07 76 01 36 55

*0,44 % en Alsace-Moselle